

ANTOINE BREA

L'INSTRUCTION

roman



Le Quartanier Éditeur

L'enquête est comme une longue grossesse.

MAO ZEDONG

1.

LE TRIBUNAL

Transilien

Les vitres gravées au cutter. Les lumières opalines sous les caches plastique, inutiles en plein jour. Le dodelinement, les secousses. L'odeur de détersifs. Le drôle de bruit électromagnétique qui augmente quand la vitesse redescend. La luminosité atone dehors.

C'est un poste temporaire, seulement pour quelque temps, ai-je tapé dans le SMS à ma sœur Amandine, qui demandait, sans que j'aie répondu d'abord.

De l'étage du Transilien, il faut se pencher à cause du reflet pour mieux regarder l'espace périphérique en bord de ligne et les phases de campagne rase, les instants de forêt, les révélations périodiques d'un bras de Seine. Mieux les soudaines friches urbaines, les séries d'entrepôts, de voies désaffectées, de terrains vagues. Les déchetteries, les cimenteries, les carrières à l'arrêt toutes pareilles, à la limite d'une image récurrente. La répétition des zones reléguées sillonnées d'immeubles à bout de souffle, de locaux commerciaux massés le long des nationales, avant les étapes en centres-villes maussades,

sans grâce, aux pavillons immuables, aux routes principales qui les fendent en deux. Les gares encombrées ou semi-désertes. Les voyageurs qui courent pour monter quand ça sonne. Ceux qui descendent les marches le dos voûté vers les sorties et la suite des itinéraires en bus.

Depuis la sortie de formation, j'étais placé sous l'autorité du premier président de la cour d'appel de Saint-Thiers, et je venais d'être affecté à des fonctions de juge d'instruction au TGI¹ de Pontarches, en région parisienne.

J'étais avisé, sans qu'on m'en ait parlé, de l'intérim brutal à l'origine de ma nomination : les journaux avaient rendu compte, un peu avant l'été, du cas de Herzog, ce juge défenestré qu'il fallait remplacer.

Dans le message écrit au téléphone j'ai préféré ne pas m'étendre.

Je me suis intéressé encore au spectacle ennuyeux derrière la vitre, et puis j'ai détaché les yeux, rangé le gros Dalloz sur la pratique de l'instruction dans le bagage entre mes jambes, relevé la tête et me suis étonné d'un regard (celui d'une femme, une employée les joues tombantes, quarantenaire, cils bleu vif, sac à main démodé, manteau fourré hors de saison) et d'un autre (celui d'un vieux Maghrébin en costume trop ample) posés sur moi, qui m'envisageaient sans ciller, à quelques sièges du mien dans la rame. Ces regards fixes, que tour à tour moi aussi j'ai considérés, légèrement inquiet, insistant plutôt sur la femme, ont pris une ou deux secondes pour qu'y passe

1. Tribunal de grande instance.

un éclair de confusion, et se détourner vite. J'ai rajusté mes verres, la situation avait quelque chose d'absurde, d'étrangement habituel, c'était à se demander si une ressemblance avec un autre, quelqu'un peut-être de connu, passant à la télévision, ne déclenchait pas ces attentions que je remarquais dans les transports, ou en pleine rue, mais j'avais déjà suffisamment évolué dans les grandes agglomérations, et désormais en région parisienne, pour ne pas sentir qu'au contraire mes traits assez communs, plus doux que laids sans doute (mais c'est affaire de sensibilité et de nuances), ma constitution moyenne, mon allure tout ce qu'il y a d'indifférenciée, de peu significative, d'une élégance très fonctionnelle, probablement me faisaient perdre en épaisseur. On ne me regardait pas vraiment, on s'absorbait.

Les circonstances bien sûr me contrariaient, elles coloraient d'une façon particulière, presque choquante mon entrée dans la profession, une profession à laquelle mes efforts, mon éducation, ma famille même (mon père avant moi avait été juge, et pour finir présidait une commission d'étude à la Chancellerie), tout m'avait préparé. On a beau ne pas être superstitieux, personne n'aime venir après un suicidé, avoir l'air de celui dont l'arrivée dépend d'un drame.

Mon téléphone a vibré, j'ai reçu un smiley de ma sœur qui m'a dit c'est génial, je suis vraiment contente pour toi, tu nous raconteras.

Palais de justice

Descendu du train, j'ai roulé la valise-cabine qui contenait mon costume d'audience, plusieurs ouvrages et d'autres objets personnels le long du raidillon abrupt qui à Pontarches mène au vieux centre dominé par l'église. Une laide église de style éclectique (est-ce qu'on dit « romano-byzantin » ?), derrière quoi à trois cents mètres semble tombé du ciel, comme un grand vaisseau abattu, le palais de justice de construction récente.

Arrivé là, j'ai juste eu le temps de prendre possession de mon bureau, de saluer ma greffière et les collègues un peu curieux de moi, de faire un point avec le vice-président chargé des distributions d'affaires et de l'établissement du tableau de roulement, il a fallu visiter les différents services avec lesquels j'étais appelé à travailler, mais d'abord être conduit à la présidence, puis devant le chef du parquet dans le but de se présenter, l'entretien avec ce dernier a d'ailleurs été bref puisqu'on n'était pas étrangers l'un à l'autre, le procureur, Jean-Marc Viau, était un vieil ami de mon père, grenoblois comme lui et aussi franc-maçon, et l'homme et ses enfants avaient maintes fois fait étape au lac d'Annecy, dans la maison de famille de Buffaz-Saint-Gérard où, plus jeune, avec mes parents je passais les étés, quelquefois la Noël, je me suis retenu pourtant de lui faire la bise, Viau a ri et donné congé en disant qu'on se reverrait plus tard, qu'il viendrait me voir à l'instruction quand je serais établi dans mes quartiers.

La fin de la matinée a été consacrée au règlement de

détails administratifs, un agent technique est venu configurer mon matériel informatique (c'est une vieille bécane mais elle tourne encore, m'a-t-il fait, tout le parc d'ordinateurs ici est à revoir mais on n'a pas de budget), personnaliser les paramètres et les codes d'accès, il y avait aussi des rendez-vous importants à retenir pour les prochains jours : avec le bâtonnier de l'ordre des avocats du département, avec le commissaire de police en fonction à Pontarches, le maire de la commune et le sous-préfet d'arrondissement, à qui le protocole voulait que je rende à tous une première visite. Sans compter plusieurs responsables de services de police ou de gendarmerie travaillant sur commissions rogatoires, pour des raisons plus nécessaires, moins étrangement mondaines.

Comparutions immédiates

À l'heure du déjeuner, j'ai rencontré le président d'une des chambres correctionnelles accompagné d'un assistant de justice et d'un stagiaire, et je me suis jeté avec eux dans l'étude rapide des dossiers qui allaient être examinés l'après-midi aux comparutions immédiates. La veille, on m'avait fait savoir qu'il faudrait remplacer d'urgence un assesseur malade, et je ne voulais pas donner l'air pour ma première audience de découvrir les affaires sur le siège.

À 13 h 30 l'audience s'est ouverte, et dans le box a défilé une chaîne continue de garçons généralement jeunes, en tenue de sport, noirs ou maghrébins hormis une poignée

de Blancs, avec les yeux brillants, les physiques endurcis, les poignets entravés, le langage mal articulé, qui dans l'ensemble avaient à répondre de différents cas de vol (à la roulotte, à l'arraché, avec violences, avec escalade), quelquefois d'extorsion, de violences simples contre les personnes, d'outrage et de rébellion, plus rarement de transport d'armes prohibées, d'apologie du terrorisme, de tentative d'évasion, d'agression ou seulement d'exhibition sexuelle. Je me suis d'abord étonné qu'il n'y ait pas de stupéfiants, mais ils étaient jugés par une autre chambre.

Dans la salle, l'éclairage artificiel projetait une lumière gênante et sévère, elle brutalisait les visages, en accusait toutes les imperfections, elle couvrait les fronts d'une pellicule grasse d'acteur sur les planches.

Je ne me suis pas avisé tout de suite, au fond de l'espace, d'une tapisserie ancienne tendue au mur, assez inattendue dans ce décor de ciment et de matières froides. Une odeur indéfinissable traînait dans l'atmosphère, quelque chose d'humain et d'inhumain.

Monsieur Palan, le président qui menait les débats, se trouvait être un sexagénaire pourvu d'une dentition parfaite, de lunettes cerclées d'or, d'un rabat impeccable. J'ai été étonné par sa courtoisie et sa douceur à l'égard de tous – il écoutait consciencieusement et sans les couper les prévenus, venait au besoin à leur aide en reformulant pour la rendre acceptable une explication difficile, une réponse inconséquente, il leur disait *mon bon monsieur* comme il donnait aussi du *mon cher maître* aux avocats commis d'office un peu éberlués, et remerciait avec componction

les plaignants d'avoir pris la peine de se déplacer même s'ils exagéraient l'étendue d'un dommage ou se bornaient à insulter leur agresseur –, une courtoisie et une douceur qui n'avaient d'égale que la rigueur des condamnations qu'il prononçait après chaque suspension d'audience, et qu'il décidait seul, sans considération de notre opinion à nous, ses assesseurs, tout juste consultés pour la forme, ni sans se fier aux réquisitions du ministère public dans la plupart des cas inférieures en sévérité.

Au moment des verdicts, les peines d'emprisonnement ferme, les mandats de dépôt² pleuvaient littéralement.

Sac à main

Après 21 h 30 a été appelée la dernière affaire, et mon intérêt s'est réveillé malgré la fatigue, malgré l'immobilité et un départ de migraine. On allait juger un jeune homme pour des faits de vol de sac à main commis au préjudice d'une guide touristique chinoise.

La plaignante était présente, intimidée par la mise en scène propre à la justice et par la salle comble en dépit de l'heure tardive. Car les proches du prévenu, tous noirs, tous mis avec soin, étaient assis en nombre pour le soute-

2. Le mandat de dépôt est un ordre d'incarcération donné par une juridiction, que ce soit au stade de l'instruction (détention provisoire) ou au stade du jugement (maintien en détention ou exécution de peine prononcée).

nir. L'avocat commis à la jeune femme s'efforçait de la rassurer en lui murmurant des choses de la procédure.

L'attitude du public était au calme, à la discrétion, mais par comparaison avec les dossiers d'avant, on sentait l'atmosphère se charger d'électricité. Le président Palan, par un signe invisible, a requis de la greffière qu'elle fasse monter un surcroît de présence policière.

Le prévenu a fait son apparition dans le box, encadré d'uniformes. Il avait la peau à peine sombre, pouvait avoir vingt ans, et son visage restait glabre. Il était coiffé dans le goût de sa génération et de son milieu, à la façon d'un footballeur d'origine africaine dont la presse sportive faisait grand cas : les tempes rasées, et sur le dessus du crâne des mèches frisottées terminées par une touche de teinture blonde. Son vêtement était tel qu'au moment de son arrestation : un survêtement bleu nuit commercialisé par une grande marque de sport avec les emblèmes d'un club de football, complété par des tennis de cuir rouge. Le jeune homme se tenait debout, l'air imperturbable, presque tranquille malgré les yeux enfoncés, les traits creusés par la fatigue de la garde à vue et les heures supplémentaires d'attente au dépôt. Il s'exprimait correctement, il a salué le tribunal (ce qui a arraché un froncement de sourcils au président), et adressé un signe de tête souriant mais grave aux siens dans le public, à son père et sa mère surtout, au premier rang, qui regardaient tout autour d'eux avec appréhension.

On a détaché les menottes.

C'est le président lui-même qui était au rapport. Tou-

jours onctueux, il l'a prié de décliner son identité, lui a rappelé ses droits, notamment celui de se taire, puis a donné immédiatement la parole à la défense, qui avait déposé au greffe des conclusions de nullité.

La famille faisait plaider à ses frais un conseil provenant d'un barreau extérieur : un praticien inscrit au tableau de l'ordre des avocats d'Auxerre, un Noir lui aussi, à l'accent fort qu'on devinait ivoirien, et doté d'une figure terrible, d'un corps énorme, d'une chemise au col éclatant, de mocassins voyants de crocodile. Il s'est avancé vers l'estrade et, d'une voix de stentor, agitant crânement les manches de sa robe, a commencé de faire valoir point par point les raisons pour quoi, selon son opinion, la procédure suivie à l'encontre de son client était irrégulière. Il s'indignait, il transpirait beaucoup, mais semblait s'attacher surtout à justifier un certain niveau d'honoraires, car aucun des arguments qu'il avançait, plusieurs d'entre eux presque cocasses (par exemple l'absence d'interprète durant les auditions de l'intéressé par la police alors qu'il était de nationalité française – bien qu'originaire de Côte d'Ivoire –, ou la circonstance qu'on l'ait interrogé hors la présence d'un avocat quand celui désigné, averti par le commissariat, n'avait pas daigné se déranger), aucun de ces arguments n'était d'évidence propre à entraîner l'annulation d'un acte quelconque de la procédure.

Le substitut du procureur devait avoir trente ou trente-cinq ans, c'était un long échalas pincé déjà grisonnant. Je me souvenais de son costume perle croisé tout à l'heure dans un ascenseur, où l'autre ne m'avait pas rendu mon

salut. Le substitut a répondu longuement à la défense, non sans une trace d'exaspération, détruisant les allégations stériles qu'elle avait faites et rappelant par le détail l'état du droit et la jurisprudence. Le président Palan a fini par le couper en le complimentant ainsi que l'autre partie pour leurs vues éclairantes, sur quoi il a décidé qu'il était tard, que l'incident serait joint au fond. Il a laissé là la procédure, et on a pu passer à l'instruction des faits.

Au jeune homme poursuivi était reproché d'avoir à Bagnes-sur-Seine, le 13 septembre 2017, *en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas la prescription*, frauduleusement soustrait un sac à main au préjudice de madame Zhang, épouse Yin, avec ces circonstances que les faits avaient été perpétrés en réunion et accompagnés de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail³ inférieure à huit jours, en l'espèce quatre jours.

Passé l'énoncé des termes exacts de la prévention, le président a résumé plus concrètement ce dont l'intéressé était soupçonné, et les éléments qui l'incriminaient : à Bagnes, deux jours plus tôt, vers 23 h 30, la plaignante qui sortait avec un groupe de clients asiatiques d'un restaurant avait été aspergée de gaz lacrymogène par deux hommes noirs dont l'un l'avait jetée au sol et rouée de

3. Incapacité totale de travail : notion pénale qui sert à qualifier une infraction en fonction de la durée de la gêne notable éprouvée par la victime dans les actes de la vie courante, après évaluation par un médecin.

coups, notamment au visage, tandis que l'autre lui arrachait son sac à main. Aucun membre du groupe qu'elle accompagnait n'était intervenu, tous avaient pris la fuite en direction du bus stationné plus loin dans l'attente de les reconduire à leur hôtel. La police à son arrivée ne les avait pas entendus, peut-être parce qu'ils étaient déjà repartis, ou qu'aucun d'entre eux ne savait le français.

Les deux hommes noirs avaient disparu sans se presser dans la nuit.

À la malheureuse restée inconsciente sur le trottoir, laquelle présentait des contusions et une plaie saignante à la tête, les premiers soins avaient été donnés par un passant qui par chance exerçait le métier d'infirmier. C'est lui qui avait fourni à la police le signalement des agresseurs, dont l'un, avait-il indiqué, était habillé d'un survêtement noir ou peut-être gris foncé, chaussé de tennis rouges, et coiffé de courtes tresses africaines aux pointes décolorées.

La plaignante transportée à l'hôpital et revenue à elle n'avait pu donner d'autres renseignements que sur la nature des valeurs disparues en même temps que le sac à main. Elle n'avait pas vu ses agresseurs, aveuglée tout de suite par le spray lacrymogène.

Le signalement laissé par le témoin avait été diffusé par radio, et à 0 h 10, à cinq ou six rues du lieu du délit, une patrouille de police avait remarqué le prévenu fumant en compagnie d'une fille en bas de son domicile. Type africain, survêtement foncé, tennis rouges, extrémité des cheveux blonde : la description correspondait, il avait été appréhendé sur-le-champ.